

**CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE DU VENDREDI 26 FEVRIER 2016**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS**

Date de la convocation : 19/02/2016

Date d'affichage : 04/03/2016

L'an deux mille seize et le vingt-six du mois de février à quinze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sénard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

**NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 69

**ETAIENT PRESENTS :** Jérôme VIAUD, Mekia ADDAD, Pierre ASCHIERI, François BALAZUN, Jean-Marie BELVEDERE, Claude BLANC, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Gérard BOUCHARD, Catherine BUTTY, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Claude CEPPI, Muriel CHABERT, Christophe CHALIER, Henri CHIRIS, Marc COMBE, Magali CONESA, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Jean-Marc DEGIOANNI, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc DELIA, Jacques-Edouard DELOBETTE, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Fabrice LACHENMAIER, Myriam LAZREUG, Andrée-Claire LIEGE, Florence LUDWIG-SIMON, Claude MASCARELLI, Gérard MERO, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Pascal PELLEGRINO, Gilles PEROLE, Gilbert PIBOU, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Roland RAIBAUDI, Marie-Claude RENARD, Christiane REQUISTON, André ROATTA, Gilles RONDONI, Catherine SEGUIN-KURATLE, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL, Philippe WESTRELIN, Christian ZEDET

**ONT DONNE POUVOIR :** Mireille BANCEL à Jean-Marc DEGIOANNI, Franck BARBEY à Gilles RONDONI, Dominique BOURRET à Jérôme VIAUD, Raoul CASTEL à Gérard BOUCHARD, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL à Myriam LAZREUG (après l'approbation du procès-verbal), Robert MARCHIVE à Gilbert PIBOU, Christophe MOREL à Philippe WESTRELIN, Patricia ROBIN à Claude MASCARELLI, Jean-Claude ZEJMA à Gérard DELHOMEZ

**ETAIENT ABSENTS :** Pierre BORNET, Jean-Marc GARNIER, Jacques POUPLOT, Corinne RICHARDSON

**SONT ARRIVEES APRES L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL :** Valérie DAVID, Myriam LAZREUG

**SONT PARTIS PENDANT LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :** Gérard DELHOMEZ et a donné pouvoir à Joël PASQUELIN, Anne-Marie DUVAL et a donné pouvoir à Philippe BONELLI, Michèle OLIVIER et a donné pouvoir à Claude CEPPI, Gilles PEROLE et a donné pouvoir à Pierre ASCHIERI, Marie-Claude RENARD et a donné pouvoir à Andrée-Claire LIEGE

**SONT PARTIS A LA DELIBERATION N°023 :** Jean-Paul CAMERANO et a donné pouvoir à Jean-Marie BELVEDERE, Jean-Marc DEGIOANNI et a donné pouvoir à Valérie DAVID

**A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE :** Philippe BONELLI

## Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 29 janvier 2016

Le conseil de communauté adopte le procès-verbal à l'unanimité.

## Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

Le conseil de communauté prend acte des décisions suivantes :

DP2016_003	Conclusion d'un avenant n°1 à la convention de partenariat passée entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et Pôle Emploi
DP2016_004	Signature d'une convention de partenariat entre les Jardins du Musée International de la Parfumerie (JmiP) et le Club des entrepreneurs du Pays de Grasse
DP2016_005	Signature d'une convention de partenariat entre l'association « OSMOTHEQUE, Le Conservatoire international des Parfums » et le Musée International de la Parfumerie
DP2016_006	Tarifcation des nouveaux produits de la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2016_007	Retrait de produits des stocks de la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2016_008	Acquisition à la Commune du Tignet d'un minibus immatriculé BS 600 JR
DP2016_009	Conclusion d'une convention de mise à disposition de locaux entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Séranon

## Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

Le conseil de communauté prend acte des décisions suivantes :

DB2016_003	Demandes de subventions auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur en vue des opérations de récolement, médiation et conservation préventive du Musée International de la Parfumerie et des Jardins du Musée International de la Parfumerie
DB2016_004	Semaine pour l'emploi du 21 au 25 mars 2016 - Demandes de subvention

---

## DELIBERATIONS

---

**Délibération n°DL2016\_014 : Reversement à la régie des transports Sillages de la subvention du Conseil départemental des Alpes-Maritimes relative à l'organisation des transports scolaires**

---

Conformément à la convention cadre relative à l'organisation des transports, le conseil départemental verse chaque année à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, une subvention relative aux transports scolaires. Pour l'année scolaire 2013-2014, à titre transitoire, le conseil départemental a versé directement à la régie cette subvention. L'exploitation de ce réseau étant intégralement assurée par la régie autonome des transports Sillages, il est proposé de valider le principe d'un reversement intégral de cette subvention chaque année à la régie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE REVERSER à la régie des transports Sillages, chaque année, la subvention versée par le conseil départemental pour les transports scolaires ;
- D'INSCRIRE en recettes et dépenses cette somme chaque année ;
- DE NOTIFIER cette décision à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, Madame la Trésorière de Grasse Municipale et Monsieur l'agent comptable de la régie des transports Sillages.

---

**Délibération n°DL2016\_015 : Opération de construction neuve de 35 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI, résidence « George Sand » à Mouans-Sartoux, par l'OPH Cannes et Rive Droite du Var - Garantie totale d'emprunts**

---

L'OPH Cannes et Rive Droite du Var prévoit la construction neuve de 35 logements locatifs sociaux financés en PLUS et en PLAI, résidence « George Sand », anciennement projet Casino, à Mouans-Sartoux. Elle sollicite de la communauté d'agglomération sa garantie pour les prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette garantie représente 4 lignes de prêt, pour un total de 3 326 177,00 € en contrepartie de laquelle l'OPH s'engage à réserver 7 logements à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL (pouvoir à Jean-Marc DEGIOANNI)) décide :

- D'APPROUVER la mise en place de la garantie totale d'emprunts, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°44075, faisant partie intégrante de la délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur ;
- D'ETABLIR une convention de garantie d'emprunts entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'OPH Cannes et Rive Droite du Var ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document qui serait la suite de la délibération.

---

**Délibération n°DL2016\_016 : Présentation du rapport développement durable 2015**

---

La loi dite Grenelle II soumet les établissements publics de coopération intercommunale à la réalisation d'un rapport de synthèse en matière de développement durable. Ce rapport permet de faire ressortir les actions et politiques en faveur du développement durable et d'en analyser également leurs impacts. Il est donc proposé de prendre acte du rapport 2015 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE PRENDRE ACTE que le rapport concernant la situation en matière de développement durable 2015 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, a bien été présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire ;
- DE CONFIRMER que ce rapport, dont un exemplaire est annexé à la délibération, propose, d'une part, un bilan des politiques, programmes et actions publiques, dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à la collectivité, et d'autre part, une analyse des processus de gouvernance mis en œuvre par la communauté d'agglomération pour élaborer et évaluer son action ;
- DE DIRE que ce rapport sera transmis à la sous-préfecture et aux services de la DREAL pour information ;
- DE DIRE que ce rapport sera consultable sur le site internet [www.paysdegrasse.fr](http://www.paysdegrasse.fr).

---

#### **Délibération n°DL2016\_017 : Délégation de la maîtrise d'ouvrage - Travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable - Commune du Mas**

---

La Commune du Mas souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage de travaux sur son réseau d'adduction d'eau potable à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ACCEPTER la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux ci-dessus pour un montant de 19 170,00 € HT, soit 23 004,00 € TTC ;
- D'ADOPTER le plan de financement tel que présenté dans la délibération ;
- DE CHARGER la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse de solliciter, pour le compte de la commune, les aides financières auprès de l'Agence de l'eau et du département ;
- D'AUTORISER le département à percevoir et reverser à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, l'aide financière allouée par l'Agence de l'eau ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés ou bons de commande, ainsi que tous les documents afférents à ce programme.

---

#### **Délibération n°DL2016\_018 : Modification du représentant titulaire auprès de l'aéroport Cannes Mandelieu**

---

Monsieur André ROATTA, représentant titulaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse auprès de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport Cannes Mandelieu, a fait part de son souhait de démissionner afin de permettre à son premier adjoint de la Commune de La Roquette-sur-Siagne de le représenter dans cette instance, ce dernier ayant été récemment élu conseiller communautaire.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE DESIGNER pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport Cannes Mandelieu :

- Titulaire : Monsieur Jacques POUPLOT

Etant précisé que le représentant suppléant reste Monsieur Gilbert PIBOU.

- DE NOTIFIER la délibération au président de cette commission.

---

### **Délibération n°DL2016\_019 : Avenant au contrat de chargé de mission énergie plan climat**

---

Afin de pouvoir assurer l'intérim du poste vacant de directeur de la collecte des déchets, il est proposé de modifier le contrat de l'agent actuellement chargé de mission énergie plan climat.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE MODIFIER le poste de chargé de mission énergie plan climat en contrat à durée déterminée de 3 ans (du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2016) en un poste de chargé de mission énergie plan climat/directeur de la collecte des déchets (par intérim pour cette dernière mission) sur la base de la rémunération de la fonction publique territoriale correspondant au grade d'ingénieur territorial échelon 4 avec la possibilité de versement des primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante et étant précisé que la durée de ce contrat et les autres conditions ne sont pas modifiées ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer un avenant au contrat de cet agent selon les termes ci-dessus ;
- D'INSCRIRE les crédits correspondants en dépenses au chapitre 012 du budget 2016.

---

### **DL2016\_020 : Création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet pour des missions de protocole**

---

Afin de pouvoir assurer des missions de protocole, il est proposé de créer un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe au 11<sup>ème</sup> échelon à temps non complet à 15% correspondant à 5 heures 15 minutes hebdomadaires.

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

---

### **Délibération n°DL2016\_021 : Tableau des effectifs n°11**

---

Il est proposé au conseil de communauté de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte de la création de 4 postes de rédacteurs et 1 poste de rédacteur principal de deuxième classe.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE CREER les 5 postes suivants :
  - 4 rédacteurs
  - 1 rédacteur principal de deuxième classe
- DE NE PAS SUPPRIMER le poste de rédacteur comme prévu par la délibération n°DL2016\_007 du 29 janvier 2016 ;
- D'APPROUVER le tableau des effectifs modifié n°11 ci-dessous ;

## EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Cadre d'emploi	Grade	Emplois existants tableau 10	Création ou suppression	Emplois tableau 11
Emploi de cabinet	Directeur de cabinet	1	0	1
Emplois fonctionnels	DGS	1	0	1
	DGA	2	0	2
<b>Filière administrative</b>				
Attaché	Directeur	4	0	4
	Attaché principal	4	0	4
	Attaché	25	0	25
Rédacteur	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	6	0	6
	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	5	1	6
	Rédacteur	11	4	15
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	0	3
	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	8	0	8
	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	21	0	21
	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	46	0	46
<b>Filière technique</b>				
Ingénieur	Ingénieur en chef de classe normale	1	0	1
	Ingénieur principal	4	0	4
	Ingénieur	7	0	7
Technicien	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	0	4
	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	11	0	11
	Technicien	4	0	4
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	3	0	3
	Agent de maîtrise	11	0	11
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	8	0	8
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	13	0	13
	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	12	0	12
	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	73	0	73
<b>Filière animation</b>				
Animateur	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	0	2
	Animateur	4	0	4
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	1
	Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	6	0	6
	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	57	0	57
<b>Filière sportive</b>				
Conseiller des APS	Conseiller principal des APS	0	0	0
Educateur des APS	Educateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	7	0	7
	Educateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	0	2
	Educateur des APS	14	0	14

<b>Filière médico-sociale</b>				
Puéricultrice	Puéricultrice de classe normale	4	0	4
Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe	1	0	1
	Infirmier en soins généraux de classe normale	1	0	1
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	3	0	3
	Educateur de jeunes enfants	3	0	3
Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif principal	1	0	1
	Assistant socio-éducatif	1	0	1
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	1
	Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	7	0	7
	Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	16	0	16
Agent social	Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe	3	0	3
ATSEM	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1
	ATSEM de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	1
<b>Filière culturelle</b>				
Conservateur du patrimoine	Conservateur en chef	0	0	0
	Conservateur	1	0	1
Attaché de conservation	Attaché de conservation	2	0	2
Bibliothécaire	Bibliothécaire	1	0	1
Assistant de conservation du patrimoine	Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	0	2
	Assistant de conservation du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	0	3
	Assistant de conservation du patrimoine	3	0	3
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1
	Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	4	0	4
	Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	29	0	29
<b>TOTAL</b>		<b>470</b>	<b>5</b>	<b>475</b>

### EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Temps hebdo</b>	<b>Emplois existants tableau 10</b>	<b>Création ou suppression</b>	<b>Emplois tableau 11</b>
<b>Filière administrative</b>					
Attaché	Attaché	Activité accessoire	1	0	1
Rédacteur	Rédacteur	21h00	1	0	1
	Rédacteur	17h30	1	0	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	28h00	1	0	1
	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	21h00	1	0	1

	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Activité accessoire	2	0	2
<b>Filière technique</b>					
Ingénieur	Ingénieur en chef de classe normale	12h15	1	0	1
Adjoint technique	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	20h00	1	0	1
	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	25h00	1	0	1
<b>Filière animation</b>					
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	8h00	5	0	5
	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	10h00	1	0	1
	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	17h30	2	0	2
	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	18h00	4	0	4
	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	22h00	3	0	3
	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	25h00	1	0	1
	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	30h00	1	0	1
	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	32h00	1	0	1
<b>Filière sportive</b>					
Conseiller des APS	Conseiller des APS	Activité accessoire	1	0	1
<b>Filière médico-sociale</b>					
Médecin	Médecin	Activité accessoire	1	0	1
Agent social	Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe	2h30	1	0	1
	Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe	7h00	1	0	1
	Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe	12h00	2	0	2
	Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe	15h00	7	0	7
	Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe	17h30	4	0	4
	Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe	20h00	4	0	4
	Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe	25h00	3	0	3
<b>Filière culturelle</b>					
Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique	1h00	1	0	1
<b>TOTAL</b>			<b>54</b>	<b>0</b>	<b>54</b>

## AUTRES

## VACATAIRES

Types de vacation	Durée	Forfait brut
Visite guidée musée	2h00	40 €
Majoration visite en langue étrangère ou langue des signes		+ 20 % 48 €

Majoration dimanche/jour férié/nuit		+ 20% 48 €
Majoration visite en langue étrangère/langue des signes + dimanche/jour férié/nuit		+40% 56 €

### ACTICITES ACCSESOIRES

Poste	Temps de travail	Indemnité brute
Maître-nageur sauveteur BEESAN	Complet Juin à septembre	88,60 % du grade d'éducateur des activités physiques et sportives au 11 <sup>eme</sup> échelon
Conseiller des APS	Non complet 6h00 par semaine	328,80 €
Médecin	Non complet 4h00 par semaine	393,97 €
2 agents pour missions de vérification et de mise en forme des dossiers de logement	Non complet 6h00 par semaine	383,61 €

- DE PREVOIR de supprimer les sept postes suivants par une prochaine délibération du conseil de communauté après avis du comité technique (deux adjoints administratifs principaux de deuxième classe, deux adjoints administratifs de première classe, un adjoint du patrimoine de deuxième classe, un adjoint d'animation de première classe et un adjoint d'animation de deuxième classe) ;
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2016 et suivants au chapitre 012 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

---

### Délibération n°DL2016\_022 : Convention de programmation et de suivi des déploiements (CPSD) d'un réseau de télécommunications en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) par SFR

---

Cette convention, issue d'un modèle type national, est conclue à l'échelle départementale entre les établissements publics de coopération intercommunale concernés des Alpes-Maritimes, le Département, l'Etat et l'opérateur SFR.

Elle a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du déploiement FTTH sur le territoire. Elle vise notamment à acter les engagements de SFR et le calendrier prévisionnel, organise le suivi des déploiements et précise la collaboration avec les collectivités.

Sur la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, cela concerne les communes d'Auribeau-sur-Siagne, Mouans-Sartoux, Pégomas et La Roquette-sur-Siagne.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la convention de programmation et suivi des déploiements FTTH avec l'opérateur SFR ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la délibération ;
- DE DESIGNER pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au comité de suivi :
  - Auribeau-sur-Siagne : Gérard MERO
  - La Roquette-sur-Siagne : Andrée-Claire LIEGE
  - Mouans-Sartoux : Pierre ASCHIERI

- Pégomas : Anne-Marie PROST-TOURNIER

---

**Délibération n°DL2016\_023 : Signature d'une convention de prêt d'œuvres et d'objets pour la réalisation d'une exposition au Musée du Parfum Asiatique de Kunming (République populaire de la Chine)**

---

Dans le cadre de la coopération avec la Ville de Kunming, en Chine, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, par l'intermédiaire de son Musée International de la Parfumerie participe au projet d'élaboration d'une exposition « Histoire de la parfumerie » au Musée du Parfum Asiatique de Kunming. Afin de formaliser cette collaboration, une convention de prêt d'œuvres et d'objets, avec contreparties financières et matérielles, a été établie entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et le Musée du Parfum Asiatique de Kunming.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE S'ENGAGER dans un partenariat avec la Ville de Kunming dans le cadre de l'exposition « Histoire de la parfumerie » ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention.

---

**Délibération n°DL2016\_024 : Approbation de la convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'organisateur de la Bigreen du Pays de Grasse**

---

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse souhaite reconduire sur son territoire l'évènement sportif « Bigreen du Pays de Grasse », le 28 mars 2016.

La Bigreen est une randonnée vélo tout terrain populaire et sportive, qui a pour objectifs la découverte et la valorisation du patrimoine et de l'environnement, la valorisation de la pratique des sports de pleine nature et du bien-être par le sport, la mise en avant de la dynamique du territoire du Pays de Grasse en faveur des familles, de la jeunesse et du sport.

Pour ce faire, le conseil de communauté est appelé à approuver le déroulement de la Bigreen sur le territoire intercommunal, ainsi que la convention à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'organisateur pour mener à bien cet évènement (coût de la prestation : 7 500 € TTC).

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER l'organisation de la Bigreen du Pays de Grasse pour l'année 2016 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la société Union Confédération Coordination, organisateur et détenteur de la marque Bigreen, qui prévoit une prestation de 7 500 € TTC, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention ou d'aides financières ou matérielles auprès des partenaires et de signer tout acte relatif à l'organisation de la Bigreen du Pays de Grasse ;
- DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2016.

---

**Délibération n°DL2016\_025 : Avenant au bail emphytéotique de Collongues**

---

Avenant au bail emphytéotique du Hameau de Fontagne à Collongues (propriété Lions) : autorisation à construire, passage de réseau et indice de révision du bail.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant au bail emphytéotique en date du 26 juillet 2011.

---

### Délibération n°DL2016\_026 : Débat d'orientation budgétaire 2016

---

Un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci. Un projet de rapport a été adressé aux conseillers communautaires avec les convocations au conseil de communauté.

Le conseil de communauté prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2016.

---

Fait à Grasse, le 4 mars 2016

  
**Le Président**

  
**Jérôme VIAUD**  
Maire de Grasse  
Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes



